

AFFAIRE N° 5. - Doublement de la Station de Traitement de Saint-Denis - Approbation de l'avenant n° 1 à passer avec la SEGEFOM/CETE conjointes et solidaires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 28 MARS dernier, Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL de l'EQUIPEMENT m'a transmis un projet d'avenant n° 1 au marché d'appel d'offres avec concours approuvé le 10 SEPTEMBRE 1971 et passé avec les Entreprises SEGEFOM et CETE conjointes et solidaires, pour l'exécution de la nouvelle station de traitement de 32 000 m³, 1ère tranche de 16 000 m³.

Cet avenant a pour objet de joindre au marché initial les pièces ci-après :

- un nouveau bordereau des prix relevant les erreurs matérielles de celui joint au marché ;
- un détail estimatif.

Il est toutefois précisé que l'Entreprises reste l'objet du même prix global et forfaitaire fixé initialement à CENT VINGT QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE VINGT FRANCS CFA (T.T.C.) 124 747 080.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet d'avenant.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Ce projet d'avenant ne modifie pas la somme totale du marché passé avec les SOCIETES SEGEFOM et CETE, mais modifie simplement le détail estimatif et le bordereau de prix. Nous avons approuvé un certain détail et il s'est révélé que l'Equipement a constaté des erreurs mais le prix du marché ne change pas.

M. Bruno BOYER. - Quand il s'agit d'un marché à prix forfaitaire et global, le bordereau des prix et le détail estimatif ne servent que pour les règlements partiels.

M. TOMI. - Les erreurs étaient en plus ou en moins ? Je pose cette question parce que, en cas de travaux en plus ou en moins à faire sur l'ensemble, les diminutions ou augmentations de prix se font d'après le bordereau de prix.

M. Bruno BOYER. - Il n'y a pas d'augmentation de la masse des travaux.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Affaire
Saint-Denis, le 13 Juin 1976 *
Le Secrétaire Général
Signé : S. Barret

Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Luyon